



République Française

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire le :
Vendredi 9 juin 2023 à 18 heures 30
en salle du Conseil Municipal

La séance sera diffusée sur Internet en direct

Pour suivre le conseil municipal en direct :

rendez-vous le **vendredi 9 juin à 18h30** sur
la page d'accueil du site internet
de la ville <https://marolles-en-hurepoix.fr/>
puis cliquez sur :

« **Conseil municipal du 9 juin : suivre le direct** »

ORDRE DU JOUR

- Point unique – Elections sénatoriales : Désignation des délégués du Conseil Municipal.

Marolles-en-Hurepoix, le 25 mai 2023

Georges JOUBERT,

Maire